
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur à partir du 25 mai 2024

Article 1 - Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise individuelle Les Paniers de Lucette - Julia Delaunay (ci-après l'« **Entreprise**») et de ses clients (ci-après l'« **Acheteur** ») dans le cadre de la livraison de repas dans des consignes (bocaux, caissons, etc.) (ci-après l'« **Opération** »).

Toute prestation accomplie par l'Entreprise implique donc l'adhésion sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 - Passation de commande

Les commandes peuvent être passées en utilisant les coordonnées fournies par l'Entreprise sur ses réseaux sociaux ou sur son site internet.

L'accès à l'Opération est soumis à une commande minimale de trois (3) formules par livraison pour une même lieu. Pour moins de trois (3) formules, l'Entreprise ne pourra pas traiter la commande.

L'Acheteur devra passer sa commande au maximum la veille avant 14h. L'Entreprise ne peut pas assurer les commandes passées après ce délai.

Lors de la commande, l'Acheteur devra impérativement informer l'Entreprise de tout allergène ou de toute sensibilité alimentaire le concernant. L'Entreprise adaptera les plats dans la mesure du possible. La liste des allergènes est disponible sur le site internet de l'Entreprise.

Article 3 - Les consignes

Les consignes comprennent les bocaux des entrées, des plats et des desserts le cas échéant (1), les couverts (2), les caissons isothermes (3) mis à disposition pour la chaîne du froid et/ou chaud (ci-après les « **Consignes** »).

Les Consignes sont mises à disposition par l'Entreprise et doivent impérativement être restituées après l'Opération. L'Entreprise se chargera de les récupérer le jour de l'Opération ou, si nécessaire, à un moment convenu avec l'Acheteur.

Les Consignes devront être laissées dans un endroit en évidence chez l'Acheteur, pour que l'Entreprise les récupère avec facilité.

Toute Consigne non rendue ou rendue endommagée entraînera des frais supplémentaires, à la charge de l'Acheteur, comme indiqué à l'article 6.

Article 4 - La livraison

La livraison est effectuée par la remise directe de la marchandise par l'Entreprise à l'Acheteur.

Le créneau de livraison est celui convenu entre l'Entreprise et l'Acheteur. Ce créneau n'est donné qu'à titre indicatif et ne peut être aucunement garanti par l'Entreprise.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Article 5 - Le périmètre de livraison

La zone de livraison couvre un rayon de 10 kilomètres à partir de l'adresse suivante : 54 rue Pierre Jouan, 35400 Saint-Malo (ci après le « **Périmètre** »). L'Entreprise se réserve le droit de modifier le Périmètre à tout moment.

Pour une livraison hors du Périmètre, l'Entreprise et l'Acheteur pourront établir ensemble des modalités spécifiques, ce qui pourra engendrer une facturation supplémentaire à la charge de l'Acheteur.

Article 6 - Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. L'Entreprise exerce une franchise en base de TVA au regard de son régime, c'est-à-dire qu'elle est exonérée de déclaration et du paiement de la TVA sur les ventes qu'elle réalise.

L'Entreprise s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix en vigueur sont les suivants :

- La formule grand carné ou grande pêche (selon le bocal du jour) est à 21€.
- La formule grand primeur est à 19€.
- La formule petit carné ou petite pêche (selon le bocal du jour) est à 18€.
- La formule petit primeur est à 16€.

Les prix comprennent la livraison, dans la limite du Périmètre en vigueur énoncé à l'article 5 (1), la mise à disposition des Consignes, énoncées à l'article 3 (2) ainsi que la récupération des Consignes (3).

Article 7 - Facturation des consignes non restituées

Conformément à l'article 3, toute Consigne non restituée ou restituée en mauvais état entraînera des frais supplémentaires à la charge de l'Acheteur comme suit :

- Un bocal sera facturé 5€ ;
- Un jeu de couvert sera facturé 1€ ;
- Un caisson sera facturé 100€.

Article 8 - Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'Entreprise serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats.

Article 9 - Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 10 - Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par carte bancaire ;
- Soit par virement bancaire ;
- Soit en espèces.

Le paiement s'effectue comptant, c'est-à-dire le jour de l'Opération et au maximum au 30ème jour après l'Opération.

Article 11 - Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à l'Entreprise une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 12 - Modification / annulation de commande

L'Acheteur peut modifier ou annuler sa commande jusqu'à 24h avant l'heure prévue de la livraison. Passé ce délai, la commande sera facturée selon les modalités prévues à l'article 10.

Article 13 - Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'Entreprise.

Article 14 - Confidentialité de vos données à caractère personnel

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, l'Entreprise vous informe que la collecte des informations est nécessaire au seul traitement de votre demande. Les informations collectées sont destinées uniquement à l'usage de l'Entreprise.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour plus d'information, vous trouverez la politique de confidentialité [ici](#).

Article 15 - Propriété intellectuelle

L'Entreprise est propriétaire de l'ensemble des éléments constituant le site internet (lespaniersdelucette.fr) et notamment des droits sur les textes, l'architecture générale, les images animées ou non, les graphismes et les sons.

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'Entreprise est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

La violation de cette clause constitue une contrefaçon susceptible d'entraîner des sanctions pénales.

Article 16 - Force majeure

La responsabilité de l'Entreprise ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 17 - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du Saint-Malo (lieu du siège social).
